

Division des élèves et de la vie scolaire
Affaire suivie par :
Sabrina BLUA
Tél : 04 94 09 55 59
Mél : viescolaire83@ac-nice.fr

98 rue Montebello
CS 71204
83070 Toulon Cedex

Toulon, le 15 mars 2023

L'Inspecteur d'académie, directeur académique
Des services de l'éducation nationale

à

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES
FOL Ardèche
Boulevard de la Chaumette
07000 PRIVAS
A l'attention de Monsieur Alain JAMMET, Président

Objet : Reconduction d'inscription au répertoire départemental des structures d'accueil avec nuitées.

Réf. : n° IA . 83 07 22 05.

Monsieur Le Président

A la suite du rapport favorable de Madame l'Inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription de LA GARDE en date du 10 mars 2023, et du procès-verbal de la dernière visite de sécurité en date du 15 juillet 2020, je vous informe que je reconduis votre autorisation pour l'accueil d'élèves dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées dans le centre suivant :

**Le Mas de l'Artaude
Rue Jean Aicard
83220 LE PRADET**

Je vous rappelle que votre établissement est classé : R, 4^e catégorie.

- Sous réserve des prescriptions notées dans les rapports des visites de la commission de sécurité et de celles de l'Inspectrice de l'Education nationale, chargée de la circonscription de LA GARDE et les rappels ci-après :
- Capacité d'accueil de 207 élèves dont 36 maternelles (rappel : couchage du haut des lits superposés proscrit).
- 222 lits (enfants et encadrement compris).
- 10 salles de classe.
- Possibilité d'accueil d'élèves à mobilité réduite : trois au RDC du bâtiment Eucalyptus avec accès à la salle de classe du même bâtiment.
- Natation : respect des conditions de surveillance et du taux d'encadrement de l'activité natation en référence à la note de service du 28-02-2022 parue au BOEN n° 9 du 03-03-2022.
- Conseils pour l'accueil des maternelles : apposer un pictogramme avec la mention "le couchage en hauteur ne convient pas pour des enfants de moins de 6 ans", équiper les sanitaires de rehausseurs et de réducteurs de cuvettes, équiper le réfectoire de mobilier adapté aux maternelles.

Je vous rappelle que cette autorisation peut être suspendue à tout moment s'il s'avère, lors d'une visite d'un(e) de mes adjoint(e)s ou de la commission de sécurité que, par suite de détérioration ou de modification, le centre ne correspond plus aux normes de sécurité et d'accueil des élèves.

A cet effet, il conviendra de m'adresser une copie du prochain procès-verbal de la visite de ladite commission qui devra effectuer un contrôle dans les délais impartis selon le type d'établissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Mathieu SIEYE

Copies :

- Madame Christelle PUJANTE, IEN chargée de la circonscription de LA GARDE
- Madame Catherine PAPA, Directrice du Centre Mas de l'Artaude – LE PRADET